

NOUVEAU CONTRAT / OUVERTURE DE COMPTES (Veuillez cocher une seule case en cas de choix multiple)

¹⁾ Vous ne souhaitez recevoir aucune communication commerciale de la part d'ENGIE Electrabel. ²⁾ A remplir uniquement si vous êtes déjà client d'ENGIE Electrabel. ³⁾ Point de prélèvement pour une consommation d'énergie à usage essentiellement domestique. ⁴⁾ Si votre Point de prélèvement se situe en Région flamande ou en Région wallonne, la durée de votre Contrat est d'un an ou de 3 ans. Si votre Point de prélèvement se situe dans la Région de Bruxelles-Capitale, la durée de votre Contrat est de 3 ans. Ensuite, votre Contrat se poursuit à chaque fois pour un an ou 3 ans en cas de **Eury3** fixe. Vous pouvez mettre fin à votre Contrat à tout moment, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis écrit d'un mois. ⁵⁾ A compléter uniquement pour un nouveau client, une nouvelle adresse ou pour des clients existants optant pour une nouvelle énergie. ⁶⁾ Un mandat vous sera envoyé par courrier. Veuillez nous le renvoyer signé et daté. Sans ce document, nous sommes dans l'incapacité d'activer votre domiciliation.